

Numéro du répertoire

(souvent reporté sur la minute)

La numérotation doit s'arrêter à la fin de l'année et recommencer l'année suivante avec le n°1. C'est également le cas lors d'un changement de notaire. Malgré cela, certains notaires ont numéroté leurs actes à la suite sur toute la période de leur exercice.

Les parties et les biens

(en fonction des répertoires ces informations sont décrites en une ou deux colonnes)

Les noms, prénoms et domicile des parties y sont indiqués ainsi que parfois leurs professions.

Lorsque l'acte décrit concerne un bien immobilier, son indication, sa situation et son prix doivent être indiqués.

Nature et espèces des actes (souvent divisée en deux sous-colonnes)

La nature de l'acte correspond à la typologie des actes (vente, quittance, décharge, contrat de mariage,...)

L'espèce de l'acte distingue si l'acte a été passé en minute ou en brevet ; en fonction de cela, la nature de l'acte est indiquée soit dans la colonne « minute » soit dans la colonne « brevet ».

Relation à l'Enregistrement (souvent divisée en deux sous-colonnes)

La date de l'enregistrement et le montant des droits y sont indiqués.

Les notaires ont pour obligation de présenter leur répertoire à toute demande de l'administration fiscale. Jusqu'en 1970, ils devaient présenter tous les trois mois leur répertoire au visa du receveur de l'Enregistrement de leur résidence.

Pour en savoir plus, consulter les aides à la recherche **Contrôle des actes et Enregistrement**.

N° du Répertoire	Date des Actes	Nature et espèce de l'acte		Noms, prénoms et domicile des parties	Relation de l'Enregistrement	
		en brevet	en minute		Date	Droits
		Report			1877-78	
82	3	Quittance		par Jacques L. Helgoualch c ^o a' Moellin, au Hoving Borgez a' Corentin Heussaff c ^o au bourg de Cast	9	2.75
83	3	Quittance		par Sébastien Carou c ^o a' Leharicot au Hoving Borgez a' Corentin Heussaff c ^o au bourg de Cast	9	17. "
84	3	Mainlevée		inscription par Guillaume Louboulin clerc de notaire a' Quéinnéven en qualité mandataire du Gouverneur du Crédit foncier de France	9	17.25
85	3	Quittance		par René Goulay époux de Marie Le Page c ^o a' Cast a' Corentin Heussaff c ^o au bourg de Cast	9	4.
86	3	Quittance		par Jacques Euzen propriétaire c ^o a' Pellin au Quéinnéven a' Corentin Heussaff c ^o au bourg de Cast	9	6.
87	3	Quittance		par Laurent Lantou c ^o a' Foulis au Cast a' Corentin Heussaff c ^o au bourg de Cast	9	2.
88	3	Quittance		par Marie Kerschlin jain c ^o a' Kergomec au Quéinnéven a' Corentin Heussaff c ^o au bourg de Cast	9	4.
89	3	Quittance		par Guillaume Carou c ^o au Yuen au Quéinnéven a' Corentin Heussaff c ^o au bourg de Cast	9	6.75
90	3	Quittance		par François Bernard c ^o a' Landerneven au Quéinnéven a' Corentin Heussaff c ^o au bourg de Cast	9	12.25
91	3	Quittance		par Guillaume Le Page c ^o a' Kergomec au Quéinnéven a' Corentin Heussaff c ^o au bourg de Cast	9	12.25
92	3	Quittance		par Jean Chavalier c ^o a' Tanguet au Hoving Borgez a' Corentin Heussaff c ^o au bourg de Cast	9	3.25
93	4	Vente d'Immeuble		par Yves Le Bault c ^o au bourg de Quéinnéven aux époux François Le Bault c ^o au dit bourg de Quéinnéven	18	20.65
94	5	Quittance		par les époux Elime Kercost c ^o au Quinguisen Braspart a' Corentin Heussaff c ^o au bourg de Cast	9	6.50
95	5	Vente d'Immeuble		par les époux Jean Cornuet c ^o a' Quéinnéven aux époux Mathias Marit c ^o a' Keriouel au Quéinnéven	18	23.35
96	8	Vente d'Immeuble		par les époux Pierre Le Page, le mari marié a' René Kergomec au Quéinnéven	18	35.9
97	14	Main levée		par Guillaume Louboulin clerc de notaire a' Quéinnéven et qualité au profit de Marie Nédelec nourrice a' Paris	18	16.50
98	16	Décharge		de mandat par René René Nédelec nourrice a' Paris 53 Rue Dumois a' Guillaume Louboulin clerc de notaire a' Quéinnéven	18	3.75
99	16	Projet de compte de tutelle		par Marie René Nédelec nourrice 53 Rue Dumois a' Paris a' ses enfants.	18	3.75
100	17	Contrat de mariage		entre Jean Kerviel c ^o et Marie a' Mel Glez au Hoving Borgez		

N° du Répertoire	Date des Actes	Nature et espèce de l'acte		Noms, prénoms et domicile des parties	Relation de l'Enregistrement	
		en brevet	en minute		Date	Droits
		Report			1881-85	
102	21	Projet de compte de tutelle		par Marie Anne Heussaff épouse de René Guillaume Marie Sébasta a' Menz bien au Cast aux époux Jean Anne de Cast	1°	3.75
103	21	Donation		par Marie Anne Heussaff épouse de René Guillaume Marie Sébasta a' Menz bien au Cast a' femme Heussaff épouse Anne de Cast	1°	31.50
104	22	Quittance		par Sébastien Le Goff c ^o a' Fouloupi au Cast a' Germain Bouquet fils c ^o a' Goulet Coulbat au Hoving Borgez	1°	46.75
105	22	Quittance		par Sébastien Le Goff fils c ^o a' Kermar au Cast et autre a' Sébastien Le Goff père cultivateur a' Fouloupi au Cast	1°	23.88
106	23	Quittance		par Jean Guillaume Marie Hoving Borgez c ^o a' Brigny bien au Hoving Borgez a' Marie Hoving Borgez c ^o a' Kermar au Hoving Borgez	1°	
107	23	Obligation		par les époux Jacques Corentin Euzen c ^o a' Kerbat au Hoving Borgez a' Thomas Kercost c ^o au Hoving Borgez au Cast	1°	
108	23	Quittance		par Pierre Marie Joseph Le Goff cultivateur a' Brest aux époux Jacques Corentin Euzen c ^o a' Kerbat au Hoving Borgez	1°	
109	23	Contrat de mariage		entre Jean Marie Souzeau et femme Marie Fortet, tous deux c ^o demeurant a' Lambars au Cast	6	
110	15	Vente d'Immeuble		par les époux Jean François Bradol carrier a' Landerneven a' Landerneven propriétaire 13 Boulevard Diderot a' Nantes	1°	
111	26	Quittance		par Pierre Quintin c ^o au Hoving Borgez au Cast a' Jean Quintin c ^o a' Fouloupi au Cast	1°	
112	29	Obligation		par femme Boars c ^o au Hoving Borgez au Cast a' René Quintin a' Guillaume Louboulin clerc de notaire a' Quéinnéven	1°	
113	30	Autorisation		maritale par Yves Cochevec intendant a' Quéinnéven a' Marie Anne Sébasta c ^o son épouse demeurant avec lui	1°	3.75
114	30	Obligation		par les époux Jacques Corentin Euzen c ^o a' Kerbat au Hoving Borgez a' Marie Sébasta c ^o a' Kergomec au Quéinnéven	6	62.50
115	30	Quittance		par Pierre Marie Joseph Le Goff cultivateur a' Brest aux époux Jacques Corentin Euzen cultivateur a' Kerbat au Hoving Borgez	6	31.25
116	30	Quittance		par les époux Daniel Belbisch propriétaires a' Kerbat au Hoving Borgez a' Sébastien Le Goff c ^o a' Fouloupi au Cast	6	18.38
Mois de Mai 1903.						
117	3	Quittance		par Jean Marie Kerschlin gendarme a' Baoulas a' Sébastien Le Goff c ^o a' Fouloupi au Cast	6	4.
118	4	Obligation		par les époux Jacques Bothard c ^o a' la garnison au Quéinnéven a' Yves Le Page c ^o au bourg de Quéinnéven	6	12.50
119	6	Obligation		par Marie Rose Le Page propriétaire c ^o a' Germain Bouquet au Quéinnéven	6	

Dates des actes

Cette colonne comporte la mention du jour de la passation de l'acte.

L'année et le mois sont indiqués sous forme de titre en début d'année et en début de mois

Un exemple de répertoire de l'Ancien Régime, datant de 1782.

La structure diffère du répertoire présenté précédemment, plus normalisé à partir de l'an VII. Les informations retranscrites dans ce document sont pourtant assez semblables à celles indiquées dans les répertoires plus récents.

Les minutes y sont ainsi résumées dans un court texte plus ou moins détaillé. Mentions sont faites de la date et nature de l'acte, des noms des parties contractantes, de la date du contrôle et de l'insinuation.

Du 8. avril 1782. quittance d'une année de dente fondue, consentie par allain de frou, a Louis guillon l'ancien sort 150^l 10^s contrôlée a [?] [?]. Du dit mois, par Du fseigna sous Sept fo. six deniers.

Du même jour, quittance de deux années de dente fondue, consentie par François de la moue, a Jean de gloué et yves de frou sort 21^l 7^s 6^d contrôlée a frou au Le 17. Du même mois, par Du fseigna qui a de Sept fo. six deniers.

M. Du 4. avril 1782. contrat de dicitation d'un tiers d'un petit lieu nommé H. Bolon, et d'un tiers d'une terre nommée H. golvane situés en la f^{te} de abramand, consentie par François Jacq, a Jean Jacq, sortant 90^l contrôlée a frou au Le 17. Du même mois, par Du fseigna qui a de ceu trois livres.

M. Du même jour, contrat de vente d'un tiers d'un petit lieu nommé H. Bolon en la f^{te} de abramand, consenti par Jean Jacq, a Jean de frou sort 90^l contrôlée et insinuée a frou au Le 17. avril 1782. par Du fseigna qui a de ceu quarante cinq sols.

M. Du dit jour, contrat de vente a terme de demora de quatre ans, d'un pare nommé argaroc dépendant du lieu de H. plumbrie en la f^{te} de abramand, consenti par Guillaume de Bonéat de vieux, a Louis guillon sort 120^l contrôlée et insinuée a frou au Le 17. Du même mois, par Du fseigna qui a de ceu trois livres six sols.

M. Du 8. avril 1782. traité passé entre pierre et anne goarin, et andré de orthotom sort 90^l contrôlée a frou au Le 17. Du même mois, par Du fseigna deux livres.

M. Du 15. avril 1782. lettres de quittance d'une dente fondue de sept livres dix sols au principal de 150^l, fournies par Vincent Jacq, a Corentin Coré et femme, contrôlée a frou au Le 17. Du même mois, par Du fseigna qui a de ceu trente sols.

M. Du même jour, abandon d'une pièce de terre froide, faite par Jean de noah et Jacques meutee, au profit du sieur de laquer de H. gaudie, contrôlée a frou au Le 20. Du même mois, par Du fseigna qui a de ceu quinze sols.

M. Du 22. avril 1782. contrat de mariage, entre Corentin Leviol et anne de Cran f^{te} de dot pour celle ij 90^l et de meubles et 1^{re} contrainte a concerner de 27. Du même mois, par Du fseigna qui a de ceu quinze livres.

M. Du même jour, Inventaire fait en la mairie de frou au en la f^{te} de la Roche caneg, par Corentin Leviol et femme de Louise de Bacon, sous arrest de ceu communauté sortant 494^l 11^s 2^d contrôlée a frou au Le 17. Du même mois, par Du fseigna qui a de ceu sept livres dix sols.

M. Du 2. mai 1782. contrat de vente a terme de demora de six ans, de deux terres situés aux issues du lieu de H. hual en la f^{te} de frou au, consentie par yves de frou au et frou au de frou au sort 60^l contrôlée et insinuée a frou au Le 15. Du même mois, par Du fseigna deux livres huit sols.

M. Du 5. mai 1782. obligation consentie par Jean de guiban, et Laurens de goff sort 150^l contrôlée a frou au Le 15. Du même mois, par Du fseigna qui a de ceu trente sols.

M. Du 9. juin 1782. quittance générale, consentie par Pierre de la Roche et femme, a Philippe de la Roche sort 120^l contrôlée a frou au Le 19. Du même mois, par Du fseigna deux livres.

M. Du 11. juin 1782. obligation consentie par Jean Jacq, a Jean de frou au sort 6^l contrôlée a frou au Le 19. Du même mois, par Du fseigna qui a de ceu 7^l 6^s.

M. Du 21. juin 1782. ferme de six ans des lieux d'upoiries en la f^{te} de frou au, consentie par le sieur merle de penquilly a Jean morvion et femme sortant de ferme 90^l par an contrôlée a frou au Le 28. Du même mois, par Du fseigna qui a de ceu trois livres.

M. Du 21. juin 1782. ferme de six ans de la ferme de la frou au de H. de la Roche, consentie par le sieur hyr de la Roche de frou au, a de